



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN DU PLAN DE LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES, FISCALES ET DOUANIÈRES

20 mars 2024

BILAN DU PLAN DE LUTTE
CONTRE LES FRAUDES SOCIALES, FISCALES
ET DOUANIERES

En mai 2023, Gabriel ATTAL présentait la feuille de route du Gouvernement pour agir contre les fraudes avec un cap : rétablir la confiance, la justice et l'efficacité de la puissance publique.

Plus de moyens, plus de contrôles, plus de résultats : cette feuille de route avait pour objectif de s'attaquer à toutes les fraudes aux finances publiques, qu'elles soient fiscales, sociales, douanières ou qu'elles visent à capter indûment des aides publiques. Parce que la fraude est toujours un impôt caché sur les Français des classes moyennes qui travaillent et respectent les règles, ce plan avait pour objectifs de rétablir la justice fiscale et sociale et rendre aux Français l'argent de la fraude.



“ C’est un plan pour rétablir la confiance, la justice et l’efficacité de la puissance publique. Un plan pour réaffirmer que l’impôt doit être payé comme il est dû et les prestations sociales versées à l’euro près à ceux qui y ont droit. Un plan pour garantir que chacun respecte les mêmes règles, des plus puissants aux plus modestes, condition élémentaire pour bâtir une société démocratique où le civisme et la solidarité priment sur la tentation du « chacun pour soi ». ”

Gabriel ATTAL,
le 9 mai 2023

“ Lutter contre les fraudes c'est garantir aux Français que les deniers publics sont bien utilisés et que les impôts sont recouvrés. Je me porte garant de la bonne mise en œuvre de ce plan de lutte contre toutes les fraudes, initié par le Premier ministre. Je continuerai à l'enrichir, à l'adapter à la menace, grâce à la mobilisation de toutes les administrations concernées. ”

Thomas CAZENAVE
le 20 mars 2024



Moins d'un an après la présentation du plan de lutte contre les fraudes, les premiers résultats sont là.

L'État a renforcé les effectifs de lutte contre la fraude, déployé de nouveaux outils et durci ses sanctions à l'encontre des fraudeurs.

D'ici 2027, des moyens exceptionnels seront déployés grâce à un réarmement humain et budgétaire de nos services :

- *1500 agents supplémentaires dédiés à la lutte contre la fraude fiscale ;*
- *1000 agents supplémentaires sur la lutte contre les fraudes sociales d'ici 2027 ;*
- *450 agents dotés de prérogative de police judiciaire et spécialement formés aux cyber-enquêtes ;*
- *100 ETP redéployés sur le contrôle douanier du e-commerce ;*
- *Plus d'1 milliard d'euros supplémentaires alloué à la modernisation des outils numériques de détection et de lutte contre les fraudes.*

BILAN DU PLAN DE LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES, FISCALES ET DOUANIERES

Fraude fiscale

- Les mises en recouvrement atteignent un record historique, **15,2 milliards d'euros en 2023 soit plus 600 millions par rapport à 2022 et 3,5 milliards de plus qu'en 2019** ;
- Comme le Premier ministre l'avait annoncé, **le nombre de contrôles fiscaux sur les particuliers aux plus hauts revenus a augmenté de 25 %** ;
- Par ailleurs le juge peut désormais priver les fraudeurs de leurs crédits d'impôts.

Depuis la mise en place du droit à l'erreur en janvier 2019, près de 230 000 régularisations sont intervenues en cours de contrôle et représentent 6 Md€ de droits et intérêts de retard régularisés.

La lutte contre l'optimisation fiscale internationale se poursuit également. En plus de la mise en place d'un impôt minimum mondial pour les multinationales, l'administration fiscale dispose désormais d'une meilleure capacité à détecter les prix de transfert abusifs des multinationales.

Comme le Premier ministre s'y était engagé, **dès le 1^{er} juillet**, une cellule de renseignement fiscal **sera mise en place** au sein de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) **pour la recherche et la prévention des fraudes fiscales les plus complexes et les plus graves**.

Fraude aux cotisations sociales

- En un an seulement, **les redressements Urssaf ont augmenté de 50 % sur la fraude sociale des entreprises avec 1,2 milliard d'euros redressés en 2023** contre 800 millions en 2022 et 500 millions en 2017 ;
- En particulier, la mise en place en 2023 d'un guichet de régularisation des micro-entrepreneurs a permis 34 millions d'euros de redressements ;
- Grâce à une action résolue des Urssaf, les résultats sont d'ores et déjà au-dessus de la trajectoire fixée à 5 milliards d'euros de redressements sur 5 ans ;
- **Dans ce cadre, le Premier ministre a décidé de rehausser les objectifs sur le quinquennat de 10 % et ainsi de fixer à l'Urssaf une cible de 5,5 milliards d'euros de redressements sur le quinquennat.**

Fraudes aux prestations sociales

Sur les prestations sociales, les performances sont également historiques avec près de :

- **400 millions d'euros** de préjudice détecté par les Caisse d'allocations Familiales (CAF) ;
- **200 millions d'euros** par l'Assurance vieillesse ;
- **450 millions d'euros** par l'Assurance maladie.

BILAN DU PLAN DE LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES, FISCALES ET DOUANIERES

Les CAF ont accru d'un tiers leurs contrôles et appliquent 10 % de frais de gestion aux fraudeurs. Le perfectionnement des outils des CAF a permis de doubler les détections de fraudes à la résidence pour un montant de 97 M€. L'assurance vieillesse a doublé les contrôles de retraités résidant à l'étranger et détecté 750 dossiers frauduleux.

En matière de santé, le nombre d'actions contentieuses engagées s'est intensifié en 2023 de plus de 60 %. Par exemple, la détection de faux arrêts de travail vendus sur internet s'intensifie avec plus de 15 000 actions engagées en 2023. 11 M€ de fausses ordonnances ont été signalées par les pharmaciens et 5 M€ de faux arrêts de travail repérés sur internet. Pour la première fois, un réseau entier de 13 centres de santé dans 10 départements a été déconventionné pour surfacturation. C'est un signal fort contre les dérives frauduleuses de certains acteurs qui se font au détriment de tous : la collectivité, les patients mais aussi les professionnels qui respectent les règles.

Au vu de ces résultats, **le Premier ministre a demandé à l'Assurance maladie d'aller encore plus loin en fixant une cible de 2,4 milliards d'euros de fraudes détectées entre 2024 et 2027** en intensifiant notamment la lutte contre les surfacturations et les dérives des centres de santé. En particulier, l'assurance maladie aura une cible de 60 millions par an sur les centres de santé et de 20 millions par an sur les faux arrêts de travail, fausses ordonnances et le trafic de médicaments. Ces cibles seront atteintes grâce à la montée en puissance des cyber-enquêteurs qui seront mobilisés sur ces fraudes complexes, ainsi qu'au déploiement des ordonnances et des arrêts de travail électroniques. Gabriel ATTAL a demandé aux ministères des Comptes publics et de la Santé de lui présenter des propositions en ce sens d'ici l'été.

Fraude douanière

- En matière douanière, **70 tonnes de cannabis en France et 41 tonnes de cocaïne à l'étranger ont été saisies en 2023 ;**
- Grâce aux services de renseignement de la douane, sur l'ensemble des stupéfiants, nous avons multiplié par deux les saisies à l'étranger, avec en particulier une multiplication par 2,5 pour la cocaïne, ce qui permet d'éviter davantage d'entrées sur le territoire national ;
- Les douanes ont également saisi 521 tonnes de tabac ;
- Enfin, l'État a saisi ou identifié 163 milliards d'euros d'avoirs criminels et redressé 317 milliards d'euros de blanchiment douanier dans le cadre de 163 procédures.

Les agents des douanes s'appuient depuis l'été dernier sur des moyens d'action renforcés et modernisés grâce aux dispositions de la loi du 18 juillet 2023, donnant à la douane les moyens d'agir face aux nouvelles menaces, que le Premier ministre a porté.

BILAN DU PLAN DE LUTTE
CONTRE LES FRAUDES SOCIALES, FISCALES
ET DOUANIERES

MESURES

MESURE	STATUT
1 - Exploiter pleinement la facturation électronique pour lutter contre les fraudes fiscales	A venir
2 - Améliorer la capacité des services à contrer le recours aux actifs numériques dans la fraude et son blanchiment	En finalisation
3 - Généraliser l'accès par les organismes sociaux au fichier des comptes bancaires	En finalisation (fait pour CNAF et CNAM, d'ici juin pour CNAV)
4 - Utiliser les données sur les ressources des allocataires sociaux pour prévenir les erreurs et la fraude	✓
5 - Mettre en place un système permettant à l'assuré de signaler des frais de santé pris en charge à tort	A venir (d'ici 2025)
6 - Responsabiliser les plateformes du e-commerce	En finalisation (d'ici juin)
7 - Déployer les contrôles douaniers dans les zones grises du e-commerce	En finalisation
8 - Assujettir l'activité de <i>dropshipping</i> à la TVA en France	✓
9 - Retenir à la source les cotisations sociales des micro-entrepreneurs ayant recours à des plateformes numériques	A venir (voté, en vigueur en 2027)
10 - Créer un dispositif interministériel de veille et d'analyse des risques de fraude aux aides publiques	✓
11 - Mettre en place une base interministérielle de RIB frauduleux	En finalisation (d'ici 2025)
12 - Expérimenter la suspension provisoire, à la demande de Tracfin, du versement des aides publiques en cas de suspicion de fraude organisée	A venir
13 - Créer un dispositif de sanction administrative <i>ad hoc</i> permettant une action rapide et dissuasive en cas de fraude aux aides publiques	En finalisation

BILAN DU PLAN DE LUTTE
CONTRE LES FRAUDES SOCIALES, FISCALES
ET DOUANIERES

MESURE	STATUT
14 – Lutter contre l'utilisation de la transmission universelle de patrimoine dans les schémas de fraude - Rendre obligatoire la publication de la TUP exclusivement au BODACC ; - Doubler le délai légal d'opposition (soit 2 mois au lieu d'1 mois), afin de permettre aux créanciers, (dont les administrations) de faire opposition le cas échéant.	A venir
15 – Imposer la production d'une attestation fiscale et sociale lors de la procédure de liquidation amiable en matière de lutte contre les sociétés éphémères	En finalisation (d'ici juin)
16 – Renforcer le contrôle des faux accidents de travail	✓
17 – Évaluer l'option d'une migration du NIR vers la carte d'identité	A venir
18A – Contrôler d'ici 2027 l'ensemble de dossiers de + de 85 ans dans les pays sans échanges d'état civil via des contrôles sur place	✓
18B – Généraliser d'ici fin 2023 la faculté de prouver son existence par voie biométrique	✓
19A – Pénaliser la mise à disposition de montages et procédés frauduleux	✓
19B – Hors plan fraude : extension de la mesure au champ social	✓
20 – Demander aux professionnels de santé fraudeurs de rembourser les cotisations sociales prises en charge par l'assurance maladie	✓
21A – Prévoir la possibilité pour le juge de prononcer des peines de TIG en cas de fraude fiscale et créer une offre de TIP au sein de la DGFIP	En finalisation (d'ici avril)
21B – Privation temporaire du bénéfice des RICI pour les personnes ayant commis des fraudes fiscales graves	✓
22 – Accéder au fichier PNR sur les données de voyage pour mieux repérer la fraude à la résidence sociale et fiscale	En finalisation
23 – Harmoniser à 9 mois la condition de résidence pour l'accès aux prestations sociales	En finalisation (d'ici janvier)

BILAN DU PLAN DE LUTTE
CONTRE LES FRAUDES SOCIALES, FISCALES
ET DOUANIERES

MESURE	STATUT
24 – Responsabiliser les entreprises dans la documentation de leur politique de prix de transfert	✓
25 – Étendre la durée de prescription en cas de cession des actifs incorporels les plus difficilement valorisables	✓
26 – Utiliser le renseignement pour détecter la fraude fiscale grave, notamment internationale, et identifier les intermédiaires qui l'organisent	✓
27 – Adopter une stratégie nationale en matière d'échanges internationaux pour promouvoir la lutte contre l'opacité de détention patrimoniale au plan international	En finalisation
28A – Transformation du SEJF en Office central de lutte contre les fraudes aux finances publiques	✓
28B – Élargir la compétence du SEJF/ONAF à l'ensemble des fraudes aux finances publiques	✓
28C – Créer un statut d'agent de douane judiciaire (ADJ)	✓
29 – Améliorer le partage d'informations entre services de lutte contre les fraudes	A venir
30A – Conclure un nouveau partenariat de lutte contre la fraude DGFIP/DGDDI	En finalisation (d'ici juin)
30B – Conclure un nouveau partenariat de lutte contre la fraude entre la DGFIP et l'URSSAF caisse nationale	En finalisation
31 – Renforcer la coopération entre l'assurance maladie et les complémentaires santé	Mesure législative nécessaire
32 – Mieux lutter contre le travail illégal dans le domaine agricole	✓
33 – Renforcer l'accompagnement des entreprises en matière fiscale	En finalisation (d'ici 2025)
34 – Régulariser équitablement les erreurs commises en matière fiscale	✓
35 – Déployer un guichet de régularisation des dettes sociales pour les micro-entrepreneurs	✓
36 – Création d'un Conseil de l'évaluation des fraudes	✓